



PLAN D'ACTION 2019-2021

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

INVESTIR LA CULTURE

SODEC

Québec  

TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE LA SODEC ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS	2
Notre mandat.....	2
Notre public cible et nos partenaires.....	2
Présentation du comité de travail.....	2
Notre personnel.....	3
Services aux personnes handicapées – reddition de comptes	3
BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2019	4
Accessibilité physique aux bureaux de la Société	4
Processus de dotation.....	5
Intégration des personnes handicapées à la société québécoise.....	6
MESURES ENVISAGÉES POUR L'ANNÉE À VENIR	7
Obstacles priorisées et mesures retenues 2019-2021	7
CONCLUSION	11
ÉLABORATION ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION	11
MESURES APPLIQUÉES EN CONTINU	12
Communication avec la clientèle	12
Service client.....	12
Sécurité en cas d'évacuation	12
Processus d'approvisionnement.....	12

PORTRAIT DE LA SODEC ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) fait partie du réseau gouvernemental formé du ministère de la Culture et des Communications, de sociétés d'État et d'organismes qui travaillent ensemble à favoriser l'affirmation, l'expression et le rayonnement de la culture québécoise au Québec et à l'étranger, ainsi que le développement des communications.

NOTRE MANDAT

Créée en 1995, la SODEC a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles. Elle contribue à enrichir la qualité des produits et services, ainsi que leur capacité à être concurrentiel au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La SODEC a également le mandat de protéger et de mettre en valeur le parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire depuis 1989.

NOTRE PUBLIC CIBLE ET NOS PARTENAIRES

Les interventions de la SODEC visent l'ensemble de la population québécoise. Il importe toutefois de préciser que celle-ci n'offre généralement pas de services directs aux personnes physiques. Par son mandat et ses objectifs, la Société s'adresse principalement à une clientèle formée d'entreprises, d'organismes et d'associations des domaines culturels.

La SODEC entretient des relations de partenariat avec les milieux culturels. Agissant sur l'environnement des entreprises, elle se soucie des conditions dans lesquelles s'exerce l'entrepreneuriat au sein de chacune des filières des industries culturelles. Comme elle ne produit ni ne diffuse elle-même les œuvres, elle exerce son rôle dans une relation de confiance avec les entreprises, les associations et les interlocuteurs gouvernementaux.

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE TRAVAIL

Le comité de travail de la SODEC est composé d'employés syndiqués et non syndiqués provenant de diverses directions générales. Le processus de sélection des membres fut sur une base volontaire. Ces employés ont été privilégiés puisqu'ils sont sensibles à la question de l'accessibilité des personnes handicapées en milieu de travail. Par conséquent, notre comité est composé de quatre personnes, dont deux personnes vivant avec un handicap et une employée sensible à la cause puisqu'elle doit vivre avec un enfant ayant un handicap. Le comité a été créé afin que des actions soient proposées en tenant compte de leur expérience personnelle, mais aussi d'assurer un échange d'idées et d'actions pour favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein de la SODEC.

NOTRE PERSONNEL

Au 31 mars 2020, la SODEC compte 117 postes réguliers, dont quatre occupés par des personnes handicapées. Ces quatre employés sont à des postes différents au sein de la SODEC. L'une de ses personnes fait partie du personnel d'encadrement, tandis que deux personnes appartiennent à la catégorie du personnel professionnel. Nous avons aussi une personne handicapée au sein du personnel de bureau et techniciens. À titre informatif, la Société analyse toute demande en provenance de son personnel incluant, le cas échéant, une demande spécifique adressée par une personne qui aurait un handicap.

SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES- REDDITION DE COMPTES

Les services aux personnes handicapées sont sous la responsabilité de madame Carole Hamelin, directrice générale administration, opérations et patrimoine immobilier. Elle est mandatée par la présidente et chef de la direction pour occuper la fonction de coordonnatrice de services aux personnes handicapées à la SODEC. Elle a la responsabilité de produire, mettre en œuvre et diffuser le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la SODEC. Toute requête à ce sujet peut lui être acheminée à l'adresse courriel suivante : accessibilite@sodec.gouv.qc.ca.

Au cours de l'année financière 2018 - 2020, aucune demande n'a été portée à la connaissance de la SODEC en ce qui concerne des besoins spécifiques d'accessibilité provenant de la clientèle ou de la population en général.

	Reçue	En cours	Traitée
Plainte	0	0	0
Demande d'accommodement	0	0	0
Demande d'accès à l'information en lien avec les personnes handicapées	0	0	0

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2019

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE AUX BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats
Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux futurs bureaux de la SODEC de façon autonome, sécuritaire et sans discrimination	Plan et devis des aménagements conformes aux exigences de conception sans obstacle qui sont prévus au Code national du bâtiment	Accès physique au bureau de la SODEC	En cours
<p>Suite de la procédure</p> <p>Les nouveaux bureaux de la SODEC seront situés dans l'ancienne prison <i>Au Pied-du-Courant</i> situé au 905 l'avenue de Lorimier à Montréal. Les travaux d'aménagement sont en cours et devrait être terminé à la fin août 2020. Lors de l'élaboration des plans et devis d'aménagement, la direction générale administration, opérations et patrimoine immobilier, responsable du projet s'est assuré que l'accessibilité en fauteuil roulant soit faite de manière autonome. L'édifice <i>Au Pied-du-Courant</i>, construit entre 1832 et 1840, est classé patrimonial depuis 1978. Les travaux d'aménagement sont donc assujettis aux codes et normes du bâtiment et aux autorisations du MCC. Ce nouvel emplacement permettra aux personnes handicapées d'accéder aux bureaux de la SODEC de façon autonome et sécuritaire.</p>			

PROCESSUS DE DOTATION

Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats
<p>Embauche de personnes handicapées afin de pallier le problème de sous-représentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Débuter la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi. - Afficher les postes vacants sur des sites spécialisés pour l'embauche de personnes handicapées. - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de redressement prévues au programme d'accès à l'égalité en emploi de la SODEC. 	<p>Approbation de l'analyse par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</p> <p>Réception de candidatures de personnes handicapées</p>	<p>En continu</p>
<p>Suite de la procédure</p> <p>Le 18 mai 2016, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a transmis un avis à la SODEC à la suite des résultats obtenus lors de l'analyse des données sur les employés. Il a été identifié qu'il y avait un déficit dans la représentativité des personnes handicapées ayant un emploi régulier à la SODEC. La Commission a fixé comme objectif d'embauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux personnes, membres du personnel professionnel ; - Une personne, membre du personnel administratif et soutien. <p>Durant l'année 2019, nous sommes passés de deux à quatre employés handicapés à l'emploi à la SODEC. Il s'agit d'une mesure en continu, qui se retrouve aussi dans le plan d'action de la SODEC pour 2019-2021, afin d'assurer une représentation adéquate au sein de la SODEC.</p>			

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats
<p>L'accès, en toute égalité, des personnes handicapées aux activités culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité visant à identifier des actions pouvant être mises en place pour atteindre l'objectif visé, • Identifier les possibilités d'arrimage de la mission de la SODEC avec la réalité des personnes handicapées. • Promouvoir l'admissibilité des frais admissibles aux crédits d'impôt pour l'adaptation en vidéodescription de productions cinématographiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'au moins une rencontre du comité par année • Action visant la promotion des dépenses admissibles en vidéodescription et productions cinématographiques 	<p>Réalisé</p>
<p>Suite de la procédure</p> <p>Une rencontre du comité a eu lieu le 29 août 2019 ainsi que le 15 octobre 2019 afin d'échanger sur des mesures et obstacles à prendre en considération pour le plan 2019-2021.</p> <p>Un rapport a été produit par l'OPHQ en 2017 nommé <i>Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale- à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i> incluant plusieurs recommandations. Une recommandation proposée dans ce rapport avait un impact sur les activités de la SODEC et de Revenu Québec. Ainsi, cette directive a été ajoutée au rapport en collaboration avec les parties concernées. En octobre 2018, notre direction des communications a réalisé la recommandation de l'OPHQ en produisant un visuel sur le site internet de la SODEC afin d'informer la population et d'inciter nos clients à utiliser la vidéodescription.</p>			

MESURES ENVISAGÉES POUR L'ANNÉE À VENIR

OBSTACLES PRIORISÉS ET MESURES RETENUES 2019-2021

Accessibilité physique aux bureaux de la Société	
Secteurs d'activité	Mission générale
Obstacle	Installations non adaptées qui nuisent au déplacement des personnes handicapées
Objectifs visés	Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux futurs bureaux de la SODEC de façon autonome, sécuritaire et sans discrimination.
Mesures	S'assurer que l'accessibilité au nouveau bureau de la SODEC soit sans entrave pour une personne handicapée.
Responsable	Directrice générale administration, opérations et patrimoine immobilier
Échéancier	2020-07-01
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Installations sans obstacle prévues au Code national du bâtiment • Succès du parcours des installations par une personne handicapée éprouvant des difficultés de mobilité (en hiver) • Deux stationnements réservés pour personne handicapée à proximité de la porte principale

Sous-représentation des personnes handicapées sur le marché du travail	
Secteurs d'activité	Dotation
Obstacle	Accès à l'égalité en emploi des personnes handicapées
Objectifs visés	Embauche de personnes handicapées afin de pallier au problème de sous-représentation
Mesures	<p>Poursuivre la mise en œuvre des mesures de redressement prévues au programme d'accès à l'égalité en emploi de la SODEC.</p> <p>Tous les affichages externes ainsi que le volet emploi du site Internet de la SODEC mentionnent le libellé suivant :</p> <p><i>« La Société applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. »</i></p> <p><i>« Veuillez nous faire part de tout handicap qui nécessiterait des arrangements spéciaux adaptés à votre situation advenant que vous soyez invité à un processus d'évaluation. Soyez assuré que nous traiterons cette information en toute confidentialité. »</i></p>
Responsable	Coordonnatrice des ressources humaines
Échéancier	En continu
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche de personnes handicapées • Possibilité de coopérer avec des organismes aidant à l'employabilité des personnes handicapées, telle que le ROSEPH • Voir la possibilité de publier les postes disponibles sur des sites spécialisés pour les personnes handicapées (AQPEHV)

Accessibilité aux documents et aux services	
Secteurs d'activité	Directions opérationnelles
Obstacle	Accessibilité aux documents et programmes offerts par la SODEC
Objectifs visés	L'accès, en toute égalité, des personnes handicapées
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les possibilités d'arrimage de la mission de la SODEC avec la réalité des personnes handicapées • Encourager et recommander l'accessibilité aux personnes handicapées aux milieux culturels (Ex. : Salle de cinéma, spectacle) • Indiquer dans nos programmes l'interdiction de déroger aux lois, règlements et politiques gouvernementales • Améliorer l'accessibilité des documents de la SODEC sur le site Web
Responsable	Comité de direction
Échéancier	En continu
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité de nos programmes ont un libellé sur les règles d'éthique liées aux activités et projets culturels : « <i>Les projets dérogeant aux lois et règlements ou allant à l'encontre des politiques gouvernementales, notamment à l'égard de la violence, du sexisme, de la pornographie ou de la discrimination, ne peuvent être acceptés par la SODEC. La SODEC encourage le respect des codes d'éthique des associations.</i> », • Tous les documents imprimés de la SODEC, disponibles à l'accueil sur nos différentes plateformes, sont aussi consultables dans un format électronique (PDF) permettant d'augmenter la taille des caractères à l'écran ou l'utilisation d'un logiciel de lecture orale du texte.

Sensibilisation des employés	
Secteurs d'activité	Mission générale
Obstacle	Manque de formation et de sensibilisation des employés
Objectifs visés	Sensibiliser l'ensemble des employés par rapport à la réalité des personnes handicapées
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Publier des messages d'informations sur l'intranet durant la Semaine québécoise des personnes handicapées, soit du 1 au 7 juin 2020 • Améliorer la connaissance de la Loi 61.3 pour l'ensemble des employés • Publier des articles, poser des affiches parlant de ce sujet
Responsable	Coordonnatrice des ressources humaines
Échéancier	En continu
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des capsules d'information aux employés • Envoyer des documents d'information aux employés

CONCLUSION

Le déménagement des bureaux de Montréal dans un immeuble dont elle sera propriétaire est une opportunité unique qui permettra d'améliorer de façon significative, l'accessibilité pour les personnes handicapées. Bien qu'il n'y ait pas eu de plainte à ce sujet, l'aménagement du milieu de travail ne sera pas un obstacle à l'embauche de personnes handicapées, ce qui facilitera l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée en matière de dotation. Même si elle n'intervient pas directement dans la production de biens culturels, la SODEC est convaincue de pouvoir donner les moyens nécessaires aux entreprises culturelles québécoises afin que celles-ci puissent faire la différence dans l'intégration des personnes handicapées à la société. C'est un objectif ambitieux, mais à la portée de la SODEC.

ÉLABORATION ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action a été élaboré par un groupe de travail composé de personnes handicapées et d'employés sensibles aux enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Il a été approuvé le 8 juin 2020 par la présidente et chef de la direction de la SODEC, madame Louise Lantagne.

MESURES APPLIQUÉES EN CONTINU

COMMUNICATION AVEC LA CLIENTÈLE

ACCUEIL

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la SODEC réitère les objectifs fixés et s'assure que les besoins particuliers de sa clientèle, eu égard entre autres à la localisation ou aux incapacités physiques, n'altèrent pas indûment son accessibilité à ses services.

SERVICE CLIENT

La SODEC s'assure que toutes les personnes ont accès à l'information ou aux services offerts par la Société. À titre d'exemple, un employé faisant affaire avec une personne malentendante concernant l'admissibilité d'un projet à la direction générale du cinéma et de la production télévisuelle a fait appel à un traducteur en langues des signes. Ainsi, les questions et renseignements provenant de part et d'autre, ont été traduits pour faciliter l'échange entre l'employé et le client.

SÉCURITÉ EN CAS D'ÉVACUATION

Le « Plan de mesures d'urgence » tient maintenant compte des besoins spécifiques des personnes handicapées. Depuis le 20 mars 2013, le plan prévoit une procédure particulière pour l'évacuation des personnes handicapées. Cette procédure a nécessité la création d'un nouveau type d'intervenant, le préposé à l'évacuation. Deux employés, identifiés dans les procédures d'évacuation, occupent cette fonction et se rendent ainsi responsables du bon déroulement de l'évacuation pour les personnes handicapées.

PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT

Depuis plusieurs années, les personnes responsables de l'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services doivent tenir compte du caractère ergonomique et de leur accessibilité aux personnes de différentes tailles et aux personnes handicapées. Une demande liée à un handicap spécifique a été faite auprès de notre responsable aux ressources matérielles. Une ergonomiste a été contactée pour assurer que le poste de travail soit adéquat pour la personne concernée. La direction responsable des acquisitions de matériel invite toutes les personnes handicapées à manifester leurs besoins afin qu'elle puisse y répondre. Cet engagement est clairement communiqué aux employés au moment de leur embauche et est réitéré par la direction générale administration, opérations et patrimoine immobilier.

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA SODEC

Dans l'ensemble de ses projets, la SODEC voit, dans la mesure du possible, à ce que tous ses bâtiments respectent les normes d'accessibilité universelle. Ces normes sont considérées au même titre que les normes de sécurité, les normes environnementales et le code du bâtiment en vigueur.

Nom de l'immeuble	Ville	accessibilité	remarques
Duroy-Leduc	Québec	non	1
Joseph-Canac-dit-Marquis	Québec	non	2
L'Archevêque	Québec	non	1
Domptail	Québec	non	1, 2
Robert-Paré	Québec	oui	
Smith-Hazeur	Québec	oui	3
Soumande	Québec	non	1, 2
Parc de la Cetière	Québec	oui	
Morin-Quessy-Grenon	Québec	oui	3
Chavigny-Gosselin	Québec	oui	3
Maheu-Couillard	Québec	non	1, 2
Hunt-Labbé	Québec	non	1, 2
Parent	Québec	non	1, 2
La Gorgendière	Québec	non	1, 2
Louis-Fornel	Québec	non	1
Barbel	Québec	non	1, 2
Dumont-Le Picart	Québec	non	1
Milot	Québec	non	1
Bruneau-Rageot-Drapeau	Québec	non	1, 2
Parc de l'UNESCO	Québec	oui	
Paradis	Québec	non	1, 2
Jean-Renaud-des Jésuites	Québec	non	1, 2
Louis et Gervais-Beaudoin	Québec	non	1, 2
Leber-Charest-Saint-Amant	Québec	non	1
Batterie Royale	Québec	oui	
Guillot	Québec	oui	
Chapelle Cuthbert	Berthierville	oui	
Ancienne église Saint-Pierre	Saint-Pierre, île d'Orléans	oui	
Parc de la Pointe-du-Moulin	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	oui	
Phare de Pointe-des-Monts	Baie-Trinité	non	1
Jean-Baptiste-Mâsse	Saint-Denis-sur-Richelieu	oui	
Pied du Courant	Montréal	oui	
Remarques			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Contraintes liées à la topographie, à la configuration du bâtiment, à l'absence de marges de recul 2. Fonction résidentielle 3. Partiellement pour les parties publiques ou les terrasses 			